



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 18^e jour du mois de **SEPTEMBRE**, de l'an **DEUX MILLE QUATORZE**, à l'endroit habituel des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Rollande Rouleau, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, ainsi que la greffière, Mme Caroline Gaulin, sont également présentes, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)

Monsieur le maire, Philippe Dutil, souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 17 h 21. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au plus tard 24 heures avant la tenue de la séance conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*.

2.0

2014-09-7059

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

CONSIDÉRANT QUE l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que, lors d'une séance extraordinaire, on ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, sauf si tous les membres du conseil sont alors présents et y consentent.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents et qu'ils consentent tous, sans exception, à ce que les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour malgré que l'avis de convocation n'en fasse pas mention;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et que le sujet suivant soit ajouté à celui-ci à savoir :

- 9.01 Contrat de courtage avec messieurs Jacques Dupont et Troy Winter pour la vente de la propriété située au 70-74 rue Principale

ADOPTÉE

3.0

2014-09-7060

Octroi d'un mandat de services professionnels à la firme Les Consultants S.M. inc. pour réaliser une seconde étude technico-économique dans le cadre de la construction d'un nouveau puits (3.0)

CONSIDÉRANT QUE le conseil accordait, par la résolution 2014-03-6866, un mandat à la firme Les Consultants S.M. inc. afin que cette dernière produise une étude technico-économique faisant état des avantages à recourir soit au puits ST/FE-1-13 ou à celui ST/FE-2-13 eu égard aux besoins quantitatifs et qualitatifs de la Ville en matière d'eau;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville, après discussion avec les firmes Laforest Nova Aqua et Les Consultants S.M. inc., avait jugé préférable d'opter pour le développement du puits d'essai ST-FE-1-13;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués en été dernier quant au forage du nouveau puits ne présentent pas les résultats escomptés et qu'il est nécessaire d'octroyer un nouveau mandat en vue de bonifier l'étude technico-économique réalisée par la firme Les Consultants S.M. inc.;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau mandat consistera à analyser les coûts encourus afin de raccorder les nouveaux puits ST-PE-3-13 et ST-FE-1-13 vers une conduite commune située dans un bâtiment pour ultimement, mélanger les eaux brutes avant que la distribution de l'eau ne soit complétée;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil octroie le mandat à la firme Les Consultants S.M. inc. pour un montant de 5 000 \$ taxes en sus, en vue de réaliser une deuxième étude technico-économique concernant l'aménagement d'un nouveau puits. Le montant de la dépense est approprié à même le surplus.

ADOPTÉE

4.0

2014-09-7061

PIIA : Demande de modification extérieure - 700, rue Dufferin (4.0)

Le maire, Philippe Dutil, se retire. Il est 17 h 27.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé une demande en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à agrandir le bâtiment principal de 6 mètres vers l'est pour y entreposer des équipements du service d'ambulance;

CONSIDÉRANT QUE les travaux requis dans la demande permettront la pérennité du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, tel que déposée;

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à agrandir le bâtiment principal de 6 mètres vers l'est pour y entreposer des équipements du service d'ambulance.

ADOPTÉE

Le maire, Philippe Dutil, reprend son siège. Il est 17 h 29.

5.0

2014-09-7062

PIIA : Demande de modification extérieure : 23, boulevard Notre-Dame Ouest (5.0)

Le maire, Philippe Dutil, se retire. Il est 17 h 30.

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a déposé une demande en bonne et due forme;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à remplacer la couleur actuelle du bardeau de la toiture par un bardeau brun;

CONSIDÉRANT QUE cette modification s'agencera avec une demande imminente de la requérante laquelle visera à changer la couleur du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas de préjudice aux propriétés adjacentes;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande de la requérante tel que déposée;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à remplacer le bardeau de la toiture par un bardeau brun.

ADOPTÉE

Le maire, Philippe Dutil, reprend son siège. Il est 17 h 31.

6.0

2014-09-7063

Pont piétonnier (6.0)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.0

2014-09-7064

Octroi d'un contrat à Rénovations Danny Desharnais dans le cadre de l'achat d'un nouveau babillard extérieur à l'hôtel de ville (7.0)

Le conseiller, Guy Ouellet, se retire. Il est 17 h 35.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'achat d'un nouveau babillard extérieur à l'hôtel de ville, le conseil souhaite recouvrir les poteaux et le fascia de la structure de soutien et installer du soffite dans la corniche afin d'en prolonger la longévité;

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve le recouvrement et l'installation de soffite dans la corniche de la structure de soutien et octroie le contrat à Rénovations Danny Desharnais au montant de **1 129 \$**, taxes en sus. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

Le conseiller, Guy Ouellet, reprend son siège. Il est 17 h 36.

8.0

2014-09-7065

Octroi d'un contrat à Patrick Bouchard M.É, inc. pour l'installation permanente de câbles électriques au Cercle de pierres (8.0)

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à l'installation permanente de câbles électriques au Cercle de pierres;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

QUE le conseil approuve l'installation permanente de câbles électriques au Cercle de pierres auprès de Patrick Bouchard M.É. inc au montant de **2 030 \$**, taxes en sus. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE

9.0

Varia (9.0)

9.01
2014-09-7066

Contrat de courtage avec messieurs Jacques Dupont et Troy Winter pour la vente de la propriété située au 70-74, rue Principale (9.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire vendre la propriété située au 70-74, rue Principale et que le conseil juge qu'il est opportun d'engager les services d'un agent immobilier;

CONSIDÉRANT QU'afin d'être juste et équitable, la Ville a décidé de mandater deux agents immobiliers de la région, soit messieurs Jacques Dupont et Troy Winter et que ceux-ci ont d'un commun accord accepté;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville autorise, le maire ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale ou en son absence la greffière, à signer pour et au nom de la Ville un contrat de courtage d'une durée de 6 mois avec messieurs Jacques Dupont et Troy Winter, ainsi que tout document ou promesse d'achat, selon les termes et conditions établies.

ADOPTÉE

10.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (10.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et rappelle que les questions doivent traiter exclusivement des sujets prévus à l'ordre du jour.

11.0
2014-09-7067

LEVÉE DE LA SÉANCE (11.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les sujets ayant tous été traités, la séance extraordinaire soit levée. Il est 17 h 38.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

**M. Philippe Dutil,
Maire**

**Caroline Gaulin,
Greffière**